Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212902464-20260306-D03_2026_03-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
Arrondissement de Brest

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **SAINT-ÉLOY**

SEANCE DU 6 MARS 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9

Date de convocation :
27/02/2026
Date d'affichage :
27/02/2026

L'an deux mil vingt-six, **le 6 mars à 18 heures 30 minutes** le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie, sous la présidence de **M. Renaud GRALL, Maire**.

Présents : M. Renaud GRALL, M. Benoît LE DIZES, Mme Laëtitia LIZIARD, M. Michael HOURMANT, M. Olivier GRALL, M. Jacques TAINON, M. Antony MARC, M Thibault CALBA, Mme Bénédicte LE PORT

Excusés : M. David JEANDOT, M. Pierre-Yves JEZEQUEL

Secrétaire de séance : Benoît LE DIZES

D03_2026_03 Autorisation à signer la Convention Territoriale Globale de services aux familles (CTG)

EXPOSÉ DES MOTIFS :

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un outil stratégique de partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère, le Département du Finistère, la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas (CAPLD), le syndicat intercommunal du plateau de Ploudiry (SIPP) et les 22 communes membres. Elle vise à renforcer la cohérence, l'efficacité et la coordination des actions en faveur de la cohésion sociale sur le territoire, en s'appuyant sur un diagnostic partagé et un plan d'actions pluriannuel.
La CTG 2026-2029, coconstruite avec l'ensemble des partenaires, s'inscrit dans la continuité des engagements pris depuis 2021 et intègre les évolutions législatives, notamment la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 et le décret n°2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant. Elle couvre les champs suivants :
Petite enfance, enfance et jeunesse ;
• Parentalité ;
• Accès aux droits et inclusion numérique.

Le diagnostic partagé, réalisé à l'issue de la CTG actuelle, a permis d'identifier les enjeux prioritaires pour le territoire, notamment :
• L'accompagnement d'un service public de la petite enfance lisible et coordonné ;
• L'adaptation de l'offre d'accueil aux besoins des familles, en anticipant la baisse démographique ;
• La mutualisation des moyens et la professionnalisation des équipes ;
• L'amélioration de l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours.

La gouvernance de la CTG repose sur un comité de pilotage et des groupes de travail thématiques, associant les acteurs locaux. La convention prévoit également des mécanismes de suivi, d'évaluation et de révision à mi-parcours (mars 2027).
La signature de cette convention permettra de mobiliser des financements bonifiés de la CAF et de renforcer la coopération entre les collectivités et les partenaires institutionnels.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212902464-20260306-D03_2026_03-DE

DÉLIBÉRATION :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'action sociale et des familles,
Vu la Convention d'objectifs et de gestion (COG) entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales,
Vu l'avis favorable de la Bureau communautaire du 2 décembre 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

Article 1 : acte le principe de la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2029 entre la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas, les 22 communes membres, le SIPP, le Département du Finistère et la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère.
Article 2 : autorise le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2029, ainsi que ses annexes.

Pour copie conforme au registre.

Le Maire,
Renaud GRALL.

Secrétaire de séance,
Benoît LE DIZES.